

Cependant, n'exagérons pas. Le crédit agricole est difficile à organiser; impossible, non. Plusieurs contrées possèdent des banques où puisent chaque jour, suivant un taux modéré, propriétaires et cultivateurs. Que l'on protège, que l'on multiplie les institutions vraiment salutaires, elles porteront des fruits considérables. — Mais on n'y parviendra que par le dévouement et le sacrifice.

La difficulté consiste à trouver, pour l'agriculture, de l'argent à bon marché dans un pays où le commerce et l'industrie le payent très-cher, et encore avec de solides garanties. — Le chef d'usine ou de négoce peut supporter, bien qu'en grondant à part soi et très-justement, le taux de 7 et même de 8 pour 100; mais la propriété rurale, qui rapporte 3 pour 100; la culture courante, qui ne donne pas, année moyenne, 6 pour 100, ne saurait emprunter à un chiffre pareil sans marcher à la ruine. C'est en vertu de cette raison que les banques agricoles ont à chercher ailleurs que les autres banques leur capital et leur rémunération.

Les fondateurs naturels du prêt agricole doivent être de grands propriétaires, de riches agriculteurs, de gros fermiers, disposés à se contenter de très-modiques revenus et à chercher dans l'augmentation de l'aisance générale autour d'eux, dans l'estime de leurs concitoyens, dans la reconnaissance de leurs obligés, leur principale ou même leur unique récompense. — La banque des paysans est, par le fait, un établissement d'utilité publique, de mutualité agricole; les fondateurs n'ont à espérer que la lente capitalisation du fonds de réserve, pour donner une base solide à leurs opérations. S'appuyer sur le temps, n'est-ce pas la vertu cordiale du propriétaire foncier et aussi du métayer, du vigneron, de l'éleveur de bétail, du tenancier de gros et de petit domaine?

Il y aurait un moyen de constituer les banques rurales avec un capital de garantie qui ne les grèverait que d'une charge minime: ce serait d'appuyer les opérations sur des valeurs dites de circulation. Si, indépendamment de ces gages, les banques n'étaient tenues qu'à servir un intérêt de 3 ou 4 pour 100 aux commanditaires, le crédit agricole aurait tout de suite une base adaptée à la double condition du prêt à bon marché et à long terme.

J'insiste. — Les cultivateurs qui trouvent facilement de l'argent et consentent à le payer 7 ou même 6 pour 100, s'engagent dans une voie désastreuse. Ils se mettent, qu'on me passe la comparaison, dans la situation du mercier qui vendrait 10 chelins la verge du drap lui revenant à 12, ou du cordonnier livrant la chaussure au-dessous du prix de revient du cuir qu'il emploie.

Voilà pour le taux de l'intérêt. — La durée du prêt en est le corollaire abusif ou rationnel. Il faut au paysan de l'argent à un an et non point à trois mois. Est-ce qu'on moissonne quatre fois par an le blé ou l'orge? — Non. Eh bien! alors! le laboureur, le fermier ne sauraient non plus mettre quatre fois par an la main à la poche. Ceux qui le font se ruinent petit à petit. Autant de renouvellements de billets, autant de surcharges pour le débiteur. La moisson venue ou le temps de la vente, la somme que l'on rend, tout en ayant l'air d'un prêt à 7 ou 8, chiffre déjà assez exorbitant, représente un intérêt à 10 ou 11, ce qui devient usuraire.

Quant à cette objection que les banquiers, trouvant le placement de 90 jours, ne voudraient pas opérer à 365 jours, elle tombe devant le fait constaté au début de cet article: l'institution de plusieurs banques agricoles et leur fonctionnement admirable. — Il ne s'agit de la part d'un groupe de propriétaires, de capitalistes, que de s'entendre pour imposer à telle maison d'escompte un taux d'encaisse et un taux de prêt. — Ne craignez pas qu'il faille chercher longtemps et si

loin, pour trouver un pareil opérateur. On gagnera moins, peut-être sur chaque affaire; mais comme il en traitera beaucoup et qu'elles n'auront presque nulle chance aléatoire, cela fera compensation. Le caissier de la banque agricole dormira tranquille d'un bout à l'autre de l'année; tous les caissiers n'en pourraient pas dire autant.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que les prêts ne seraient faits qu'en vue des améliorations profitables. L'emprunteur devrait fournir ses titres à cet égard. Autrement, ce serait ouvrir la porte à tous les abus, et justifier de nouveau le proverbe qui dit que la voie de l'emprunt est le plus court chemin de la ruine.

C'est pour n'avoir pas pris cette garantie que certaines caisses agricoles ont donné de si tristes résultats. En effet, le fermier qui, au moment de la gêne et pour quoi que ce soit, est sûr de trouver aussitôt sous la main ce qu'il lui faut pour se débarrasser, vit au jour le jour, ne s'inquiète de rien, boit, mange, dort, et se dit: "Une ferme est bien mauvaise quand elle ne peut nourrir un faîneant." Or, d'une conduite pareille à la générale déconfiture, il n'y a qu'un pas.

D'ailleurs, au village comme à la ville, Jean Gloriole existe. — Jean Gloriole veut passer pour riche, et il ne recule pour cela devant aucune dépense, d'évitant aucune folie. Il achète à tort et à travers, bâtit et embellit, change brusquement son matériel et ses cultures, afferme à tout prix, fait à ses enfants qu'il marie des dotés lourdes. Ah! dame, c'est que tout cela coûte! Et Jean, qui n'avait pas d'argent, s'en est allé empruntant. Il a si bien emprunté, que le voilà ruiné; et voici l'huissier tenant le papier qui, parangonnant le tout, met à la mandrille Jean Gloriole et sa famille.

Il faut donc, je le répète, que le cultivateur ne puisse emprunter que pour améliorer ses terres, augmenter son bétail, perfectionner son assolement, subvenir enfin à ses besoins urgents devant rapporter profit, et qu'il prouve que tel sera et aura bien été l'emploi du crédit qu'il aura reçu. Alors, mais alors seulement, loin de s'obérer, loin de se ruiner, avec dû l'intelligence, de la pratique, du persévérant courage, il s'enrichira, et nous n'aurons plus qu'à applaudir sur toute la ligne aux banques qui lui auront fourni les moyens de relever ainsi sa position. — A. LEROY.

Plantation et culture des arbres

Les arbres et les plantes ne vivent ni ne prospèrent quand ils sont transplantés, parceque: 1o. Ils ne sont pas en bon état quand on les arrache. 2o. Ils ne sont pas convenablement plantés ni assez bien éloignés après la plantation, ou — 3o. Ils n'appartiennent pas aux variétés adaptées au sol et au climat.

PRÉPARATION DES ARBRES ET DU TERRAIN, POUR LA PLANTATION. — Nous croyons très-important de raccourcir le sommet des arbres suivant leur grandeur et la perte des racines qu'ils ont subie; quoique cette prescription soit généralement négligée et que quelques personnes mêmes, particulièrement en Canada, la mettent sérieusement en doute. Il est impossible de nier la valeur de l'éclaircissage convenable des branches, mais on s'oppose à la taille des rameaux restant. Nous calevons tous les bourgeons qui ne doivent pas servir à la formation des branches permanentes, et nous coupons la moitié au plus des principales branches verticales. N'OUBLIEZ PAS CELCI! Comment les racines dures et courtes des arbres nouvellement plantés peuvent-elles prendre possession du sol, quand ces arbres sont terminés par des têtes longues, pesantes et se balançant de tous côtés pendant les grands vents?

Toute blessure considérable doit être ENDUITE DE CRE